

Compte rendu de la Session du Conseil Communautaire
du 9 novembre 2010

L'an deux mil dix
Le 9 novembre

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Brenne », dûment convoqué, s'est réuni à 17 heures 30 en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CAMUS, Président.

Nombre de membres en exercice : 26

Date de convocation : 27 octobre 2010

Présents : Mesdames PRAULT, PROT, PAULMIER, et DUBUC, Messieurs DOUADY, DUBOIS, LOUPIAS, SAUVESTRE, ALLELY, CAMUS, CRESPIN, BOSCARINO, TELLIER, PROUTEAU, LALANGE JF, LALANGE S, BOISLAIGUE, ROCAMORA, BORGEAIS et RENARD.

Absents excusés: Mesdames DUBREUIL, BIDAULT, NOGRETTE, PRESTEAU, CHAMPENOIS, SOUVERAIN et LEBLANC, Messieurs FLEURY, DAUBORD, PERRET, LOISEAU, NOYER, et VALET.

Assistait également : Monsieur BONNET, membre suppléant.

Réhabilitation du logement 22 rue Hersent Luzarche à AZAY LE FERRON : avenants au marché de travaux

Monsieur le Président présente les devis pour travaux en moins value dans le cadre du marché pour la réhabilitation du logement 22 rue Hersent Luzarche à AZAY-LE-FERRON, acceptés par la commission d'Appel d'Offres du 9 novembre 2010:

Lot N° 4 – Electricité / chauffage - Entreprise GANDOLFI – 36240 ECUEILLE

Modification de la puissance des convecteurs	- 3,86 € HT
Suppression d'un convecteur	<u>- 149,43 € HT</u>
	- 153,29 € HT

Lot N° 5 – Plomberie / sanitaires/ ventilation- Entreprise GANDOLFI – 36240 ECUEILLE

Suppression de la hotte aspirante dans la cuisine	- 237,50 € HT
---	----------------------

Lot N° 7 – Carrelage Faïence - Entreprise SMAC – 36250 ST MAUR

Suppression de 16,5 m ² de faïence	- 627,00 € HT
---	----------------------

Soit une moins value totale de :	-1 017,79 € HT
---	-----------------------

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, accepte les devis pour travaux en moins value présentés, et autorise Monsieur le Président à signer les avenants correspondants.

Réhabilitation du logement 3 rue du Parc à AZAY LE FERRON : avenants au marché de travaux

Monsieur le Président présente les devis pour travaux en moins value dans le cadre du marché pour la réhabilitation du logement 3 rue du Parc à AZAY-LE-FERRON acceptés par la commission d'Appel d'Offres du 9 novembre 2010:

Lot N° 4 – Electricité / chauffage - Entreprise GANDOLFI – 36240 ECUEILLE

Modification de la puissance des convecteurs	- 5,00 € HT
Suppression de deux convecteurs	<u>- 285,00 € HT</u>
	- 290,00 € HT

Lot N° 5 – Plomberie Sanitaires - Entreprise TOUZET – 36800 RIVARENNES

Modificatif des quantitatifs réellement employés	- 789,35 € HT
--	----------------------

Soit une moins value totale de :	- 1 079,35 € HT
---	------------------------

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, accepte les devis pour travaux en moins value présentés, et autorise Monsieur le Président à signer les avenants correspondants.

Réhabilitation de deux logements rue du Bout du Monde à MEZIERES EN BRENNE : résultat de la consultation des entreprises pour le Lot N°1 – Démolition, gros œuvre, assainissement, réseaux

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre du projet de réhabilitation de deux logements rue du Bout du Monde à MEZIERES, une nouvelle consultation a été lancée pour le choix de l'entreprise qui réalisera le Lot N°1 – Démolition - Gros Œuvre – Assainissement – Réseaux.

Un avis d'appel à la concurrence est paru le 24 septembre 2010 dans la Nouvelle République et sur les sites Internet « CyberIndre » du Conseil Général de l'Indre et de la Communauté de Communes "Coeur de Brenne" le 21 septembre 2010. La date limite de réception des offres était fixée au lundi 11 octobre 2010 à 12 heures.

Conformément à l'avis de la commission d'appel d'offres, le Président propose d'attribuer le marché à l'entreprise LEDOUX Sarl – 36290 AZAY LE FERRON.

Offre de base : 74 395,19 € HT

Options :

- Mignonette : 361,03 € HT
- Massif et seuil béton pour portail 184.52 € HT

Soit un montant total de 74 940.74 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, accepte la proposition du Président, et l'autorise à signer les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget Logements 2010.

Renouvellement des conventions d'Objectifs pour les Offices de Tourisme du Territoire de la Communauté de Communes

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire l'article 2-2 des statuts de la Communauté de Communes « Participation et aides financières à un office de tourisme compétent sur l'ensemble de la communauté ».

Les conventions d'objectifs établies en décembre 2009 avec les offices de tourisme de MEZIERES EN BRENNE et d'AZAY LE FERRON, arrivant à échéance, elles doivent être renouvelées.

Il propose au Conseil Communautaire de reconduire la convention d'objectifs des offices de tourisme de MEZIERES EN BRENNE et d'AZAY LE FERRON dans les mêmes termes et montant pour une période d'un an.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte les projets de conventions d'objectifs proposés et autorise Monsieur le président à signer les dites conventions avec les Offices de Tourisme de MEZIERES EN BRENNE et d'AZAY LE FERRON.

Réalisation d'un emprunt pour le financement des opérations d'aménagement « Cœurs de Village » d'Azay-le-Ferron, Migné et Obterre

Monsieur le Président de la commission des finances rappelle au Conseil Communautaire les opérations d'aménagement « Cœur de Village » d'AZAY-LE-FERRON (place de Verdun), MIGNE (centre bourg) et OBTERRE (centre bourg). Afin de boucler les plans de financement de ces opérations, comme prévu lors de l'adoption du Budget principal 2010, il convient de réaliser un emprunt global de 151 000 €

Il précise qu'après consultation de différents organismes financiers, il s'avère que l'offre de la Caisse d'Epargne est la mieux disante.

Aussi, il propose de contracter auprès de la Caisse d'Epargne un emprunt aux conditions suivantes :

Montant : 151 000 €

Durée : 15 ans

Périodicité : trimestrielle

Taux annuel fixe : 3,02%

Charges de remboursement : 3 138,91€

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition du Président aux conditions ci-dessus citées, et le charge de signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cet emprunt. Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Principal 2010.

Renouvellement de la ligne de trésorerie

Monsieur le Président de la Commission « Finances » rappelle que la ligne de trésorerie d'un montant de 300 000 € contractée pour une durée d'un an arrive à échéance le 19 novembre 2010. Certaines des subventions attendues restent non perçues à ce jour, aussi, il convient de souscrire un nouveau contrat pour un montant de 300 000 €, pour une durée d'un an. Huit banques ont été consultées : BNP, BPVF, HSBC, Société Générale, DEXIA, Crédit Agricole, Crédit Mutuel et Caisse d'Epargne.

Après analyse des propositions, il propose de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne dont les caractéristiques sont les suivantes :

Durée :	1 an
Taux variable :	EURIBOR 1 Semaine
Marge :	0,57 %
Périodicité :	mensuelle
Frais d'engagement :	0.10 %

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne, une ligne de trésorerie de 300 000 € aux conditions citées ci-dessus, autorise Monsieur le Président à signer le contrat et lui donne tous pouvoirs pour effectuer les diverses opérations prévues dans celui-ci.

Budget Principal : décision modificative N°3

Monsieur le Président de la Commission « Finances » informe le Conseil Communautaire qu'il est nécessaire de modifier l'imputation de certaines opérations. Aussi, il propose de passer les écritures comptables suivantes :

Intitulés	Diminution sur Crédits déjà alloués		Augmentation des Crédits	
	Article Opération	Montant	Article Opération	Montant
Véhicule CDC			2182-136	1 521 €
Matériel informatique EPN/RSP			2183-118	403 €
Matériel ALSH			2188-133	776 €
Matériel CDC			2188-136	909 €
Travaux gymnase	2313-159	3 609 €		

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les décisions modificatives indiquées ci-dessus.

Budget Logements : décision modificative N°2

Monsieur le Président de la Commission « Finances » informe le Conseil Communautaire qu'il est nécessaire de modifier l'imputation de certaines opérations. Aussi, il propose de passer les écritures comptables suivantes :

Intitulés	Diminution sur Crédits déjà alloués		Augmentation des Crédits	
	Article Opération	Montant	Article Opération	Montant
22 rue Hersent Luzarche - Azay			2313-121	1578 €
Rue du bout du monde - Mézières	2313-117	1578 €		

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les décisions modificatives indiquées ci-dessus.

Projet d'Adhésion au syndicat Mixte « RIP 36 »

Monsieur le Président explique que depuis juin 2009, le Conseil Général de l'Indre et la Communauté d'Agglomération Castelroussine étudient la possibilité de desservir le Département en très haut débit en plusieurs étapes dont la première concernerait la Communauté d'Agglomération Castelroussine.

En janvier 2010, au-delà de la première étape liée au périmètre de l'agglomération chef lieu et au contrat de revitalisation du site de défense de Châteauroux, l'assemblée départementale a validé l'orientation relative à la desserte des villes des principaux bassins d'emploi de l'Indre, comme étape 2 du déploiement du très haut débit, avant son extension à l'ensemble du Département.

Les élus ont donc choisi de créer un syndicat mixte ouvert destiné à rassembler les collectivités de l'Indre et ainsi mutualiser les moyens pour porter un programme ambitieux. La Région Centre ayant décidé de laisser aux échelons départementaux et communaux la charge de mettre en œuvre l'étude et la réalisation du déploiement du très haut débit, le syndicat mixte « RIP 36 » (Réseau d'Initiative Publique) travaille à la réalisation d'un schéma directeur d'aménagement numérique du Département.

C'est sur ce schéma qu'à partir du 31 janvier 2011, l'Etat devrait dresser une 1^{ère} carte de projets recensés sur l'ensemble du territoire. Il importe donc d'être réactif et de faire remonter très vite un projet cohérent. Ce plan permettra de mobiliser les différents financements disponibles.

Notre territoire « Cœur de Brenne », pionnier dans la mise en place du Haut Débit, se doit d'être présent sur le schéma départemental afin d'être desservi le plus rapidement possible en fibre optique et ainsi poursuivre notre effort d'équipement en technologie de communication.

Aussi pour ce faire et suite à l'avis favorable des membres du Bureau que se sont réunis le 26 octobre 2010, Monsieur le Président propose que notre Communauté de Communes Cœur de Brenne, ayant la compétence TIC, adhère dès que possible au syndicat mixte ouvert « RIP 36 ».

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition du Président et décide d'adhérer au Syndicat Mixte RIP 36.

Projet de codirection des multiaccueils de Paulnay et de Tournon st Pierre

Monsieur le Président de la Commission « Jeunesse, Sport Culture » informe le conseil communautaire qu'un projet de multiaccueil à Tournon St Pierre est en cours de réflexion par la Communauté de Communes Brenne Val de Creuse. Afin de diminuer certains coûts de fonctionnement, il a été étudié la possibilité de mettre en place une codirection de cette structure avec notre multiaccueil de PAULNAY.

Le Bureau a émis un avis favorable à cette proposition.

Aussi, il convient maintenant de signer une convention avec la Communauté de Communes Brenne Val de Creuse pour acter les modalités de la mise à disposition de notre agent. Il donne lecture du projet de convention qu'il propose d'approuver.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet de codirection des multiaccueils de Paulnay et de Tournon ST Pierre avec la Communauté de Communes Brenne Val de creuse, accepte le projet de convention présenté, et autorise Monsieur le Président à signer la dite convention.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Brenne : Nomination des délégués

Monsieur le Président rappelle la délibération N° 09/01/2009 du 21 décembre 2009 par laquelle le Conseil Communautaire approuvait le projet de la nouvelle charte du Parc Naturel Régional de la Brenne. Il demandait par la même occasion, l'adhésion de la Communauté de Communes Cœur de Brenne au syndicat Mixte.

Il convient désormais de désigner les délégués chargés de la représenter au comité syndical. Il précise qu'il a reçu la candidature de Monsieur Robert BOSCARINO.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire nomme, à l'unanimité, Monsieur Robert BOSCARINO en qualité de délégué titulaire et Monsieur Christian BONNET en qualité de délégué suppléant.

Projet de réhabilitation de l'Hôtel Restaurant de Migné : Etude de faisabilité

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de la demande de la Commune de Migné concernant le projet de réhabilitation de l'Hôtel Restaurant, dernier commerce du bourg. Il explique que dernièrement un porteur de projet a

manifesté son intérêt pour la reprise de cette activité. Cependant, il n'a pas les moyens financiers pour remettre l'ensemble du bâtiment aux normes. Ce projet pourrait s'inscrire dans le cadre du maintien du dernier commerce du village, nécessaire à la satisfaction des besoins de la population. C'est pourquoi la commune de MIGNE souhaiterait que notre Communauté de Communes qui en a la compétence, soit le porteur de ce projet de réhabilitation.

Suite aux réflexions du Bureau concernant cette demande, le Président propose d'étudier la faisabilité de ce projet avant d'engager la participation de la Communauté de Communes pour le maintien de ce dernier commerce. Pour ce faire, et sous réserve de l'engagement du porteur de projet, il convient de missionner un architecte pour la réalisation d'une étude chiffrée concernant le local commercial et établir les dossiers des demandes de subventions auprès des différents partenaires financiers. Il présente la proposition d'honoraires de Vianney DEFFONTAINES, architecte à Mézières-en-Brenne, d'un montant de 3 200 € HT soit 3 827.20€ TC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'étudier la faisabilité de ce projet et, sous réserve de l'engagement du porteur de projet, de missionner l'architecte Vianney DEFFONTAINES pour la réalisation de l'étude de faisabilité chiffrée, pour un montant de 3 200 € HT soit 3 827,20 € TTC.

Opération d'aménagement du Cœur de Village d'Obterre : demande de subvention au titre des amendes de police

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire la délibération N° 08/13-2004 relative au financement des opérations visant à améliorer la sécurité des usagers par une subvention au titre des amendes de Police.

Il informe que dans le cadre de l'opération d'aménagement du centre bourg d'Obterre, il est prévu de réaliser des dispositifs visant à réduire la vitesse des véhicules afin de sécuriser la traversée du village

Les travaux comprennent l'aménagement des trottoirs, la création d'un parc de stationnement ainsi que la matérialisation de zones sensibles par la pose de résine et de marquage au sol.

Le plan de financement serait le suivant :

DEPENSES HT :

Travaux :	49 354,71 €
Honoraires :	<u>3 948,37 €</u>
Total HT	53 303,08 €

RECETTES :

Subvention Région Centre (60 % du montant total des travaux subventionnables)	31 981,84 €
Subvention au titre des amendes de police (25 % des dépenses éligibles)	13 325,77 €
Reste à la charge de la collectivité	<u>7 995,46 €</u>
Total HT	53 303,08 €

Le Président propose de déposer un dossier de demande de subvention sur titre des amendes de police auprès du Conseil Général de l'Indre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le plan de financement prévisionnel de cette opération et charge le Président de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Indre dans le cadre des « Amendes de Police ».

Réhabilitation des écoles d'AZAY LE FERRON – Mission SPS

Monsieur le Président rappelle informe les membres du Conseil Communautaire que dans le cadre du projet de réhabilitation des écoles d'AZAY LE FERRON, il est nécessaire de nommer un coordonnateur de sécurité et de protection de la santé. Pour ce faire, il a consulté plusieurs entreprises spécialisées dans ce domaine.

Suite à l'analyse des différentes offres, il propose de retenir l'offre de la société A3 Coordination et Diags de BOURGES (18000) d'un montant de :

- phase conception :	251,00 € HT
- phase réalisation :	675,00 € HT
soit un montant total de :	<u>926,00 € HT</u>

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition du Président et l'autorise à signer le contrat avec la société A3 Coordination et Diags ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.
Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2010

Fait à ST MICHEL EN BRENNE, le 18 novembre 2010

Le Président,

Jean-Louis CAMUS